

SPÉCIAUX BERLIN LONDRES
ADRESSE PARIS (2e) : 142, Rue Montmartre
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HUMANITÉ-PARIS
TÉLÉPHONE : 102-57
PUBLI-CITÉ AN : 102-69
142, Rue Montmartre, 142

L'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURÈS

Un Principe Républicain

Dès que l'on prononce, à la Chambre, le mot « referendum », les fervents disciples d'Hégésippe Simon se dressent comme des diables et poussent lugubrement le vieux cri bien connu : « Souvenez-vous du Deux-Décembre ! »

Les malheureux confondent le plébiscite, pratique césarienne, avec le referendum, principe républicain. Rien de plus démocratique que le referendum qui fait participer directement le peuple à la confection des lois et qui élève sa mentalité en l'habituant à discuter sur des idées, sur des faits et sur ses propres intérêts.

Je ne sais si les fervents disciples d'Hégésippe Simon connaissent un certain Jean-Jacques Rousseau qui vivait sous Louis XV et qui est généralement considéré comme un des précurseurs de la Révolution française. Or, ce fut ce Jean-Jacques qui, le premier, proposa à la France l'application du referendum, et la Révolution en avait introduit le principe dans la Constitution du 24 juin 1793.

Ces mêmes disciples d'Hégésippe Simon ont-ils entendu parler d'un pays qui s'appelle la Suisse et qui est situé en Europe ? Je ne sais pas que cette Suisse, où la France pourrait utilement trouver tant d'exemples de liberté et de simplicité républicaines, soit placée sous le sceptre d'un empereur ou d'un roi. Le président n'y est même pas logé dans un palais et n'y possède pas la moindre garde militaire. Or, le referendum y fonctionne à la satisfaction générale, depuis de longues années. Et, malgré cela, M. Clemenceau lui-même, qui fit si bien manœuvrer les troupes à Narbonne et à Draveil, ne parviendra pas à me persuader que ce pays est intéressé de nationalisme et de césarisme.

Je laisse de côté le referendum constitutionnel, qui nous manque si malheureusement, en France, en face de la Constitution monarchique de 1875, si chère aujourd'hui aux radicaux, et qui existe en Suisse, où tout projet d'initiative populaire présenté par 50.000 citoyens au moins entraîne, s'il est agréé par le peuple, le renouvellement des Chambres et la révision des lois constitutionnelles.

Occupons-nous seulement du referendum législatif qui fonctionne si merveilleusement dans cette République et qui lui donne un caractère démocratique dont la nôtre est encore bien éloignée.

La Constitution fédérale porte que les lois fédérales, après avoir été votées par le Parlement, doivent, avant d'être en vigueur, être soumises à l'adoption ou au rejet du peuple, si la demande en est faite, dans les trois mois, par 30.000 électeurs ou par huit cantons.

Il résulte de cette disposition que l'entrée en vigueur de toute loi fédérale est suspendue pendant trois mois à partir de sa promulgation. Si, durant ce délai, le referendum n'est pas demandé, la loi est réputée ratifiée par le peuple et devient exécutoire de plein droit. Si, au contraire, le referendum est demandé, le texte de la loi est distribué à tous les citoyens, qui sont appelés à voter, un jour déterminé, sur l'adoption ou le rejet de la loi. Finalement, la loi n'est adoptée qu'à la condition de l'avoir été par la majorité des citoyens votants et par la majorité des cantons fédérés.

La plupart des grandes lois fédérales, douanes, peine de mort, rachat des chemins de fer, etc., ont été soumises au referendum. On a même vu la Suisse rejeter, après referendum, une loi d'organisation militaire. Ah ! si le referendum eût existé chez nous, nous eussions certainement évité l'abominable loi de trois ans et probablement aussi toutes les folies qui ont si lourdement obéré les finances publiques.

J'ai beau me creuser la tête, je ne puis pas arriver à comprendre ce qu'il y a de césarien dans un tel système. J'y vois, au contraire, l'exercice même du droit populaire appliqué à la confection des lois.

Dans ce système, le peuple exerce un contrôle réel sur ses élus, qui cessent d'être, comme ils le sont en France, des maîtres investis de tous les pouvoirs. Si la besogne lui paraît mal faite, le peuple suisse la casse impitoyablement, tandis que le peuple français, traité en mineur et en esclave, est obligé de subir des lois faites au-dessus de lui et souvent contre lui par des élus trop fréquemment infidèles à leurs engagements.

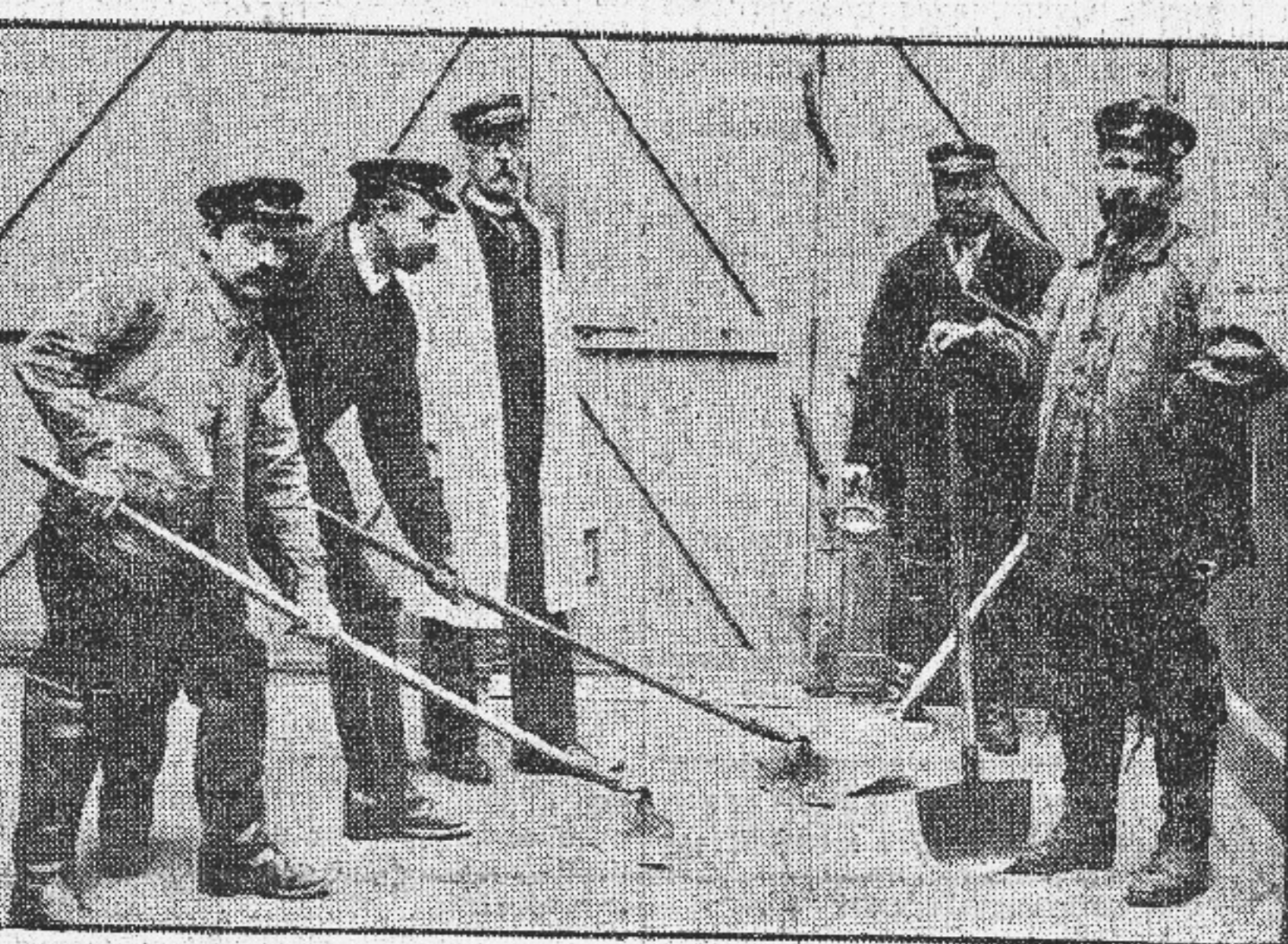
En France, nous n'avons que le droit de grincer contre les lois qu'on nous impose. Nous n'avons ni appel ni recours contre celles qui pèsent le plus lourdement sur nous. Nos élus sont nos maîtres ; le peuple est dédaigneusement écarté de la besogne législative. Et, si l'on examine le jeu de la Constitution de 1875, on s'aperçoit que la loi n'est, en France, que l'expression de la volonté des quelques vieillards envoyés au Luxembourg par les soins des préfets cachés derrière la fiction du suffrage restreint.

Les fervents disciples d'Hégésippe Simon, qui ne sont en réalité que des monarchistes et des bonapartistes à faux-nez républicain, s'accrochent fort bien d'un tel régime. Il est propice à la satisfaction de leurs ambitions et de leurs appétits.

Maurice Allard

LE FEU EN ÉGOUT

Comment éclate le feu dans le royaume de l'eau Une réglementation qui s'impose mais se fait attendre



UN GROUPE D'ÉGOUTIERS

Les ouvriers égoutiers — qui ont pour mission de curer la grande ville et, en l'assainissant, de la rendre habitable — doivent se prémunir contre les effets de l'humidité, du séjour en des souterrains malsains, en une atmosphère viciée par le flot d'immondices chaque jour renouvelé que Paris projette en ses égouts. La tuberculose les décime. Mais s'il est un danger auquel on pourrait les croire soustraits, c'est celui de l'incendie. Il n'en est rien : le feu fait des victimes dans la cité souterraine de l'eau souillée et ses ravages deviennent si fréquents que les ouvriers s'en inquiètent et demandent qu'une protection efficace leur soit accordée.

Le feu sous terre Comment l'incendie peut-il se déclarer sur les canaux qui remplissent un flot boueux, parmi le réseau serré des conduites, des fils et des tubes de tous calibres ? A cause de l'essence, de l'huile, des vernis à base d'alcool que les établissements industriels et, plus que tous, les garages d'automobiles, font couler en égout. Ces substances, de faible densité, flottent à la surface des eaux, forment une nappe qui s'écoule lentement. Au contact des lampes que portent les égoutiers, les brasières liquides s'allument et la galerie s'empplit de flammes qui avivent le courant d'air permanent. C'est miracle quand les hommes ne sont pas flambés dans l'étroit boyau.

En janvier dernier, pour ne parler que d'un accident récent, les hommes du quatrième atelier manœuvraient le bateau-vanne le long du collecteur de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Le bateau-vanne est une barque munie à l'avant d'une porte qui se lève et se baisse à volonté ; l'eau — préalablement accumulée derrière un bar-

rage de planches — pousse le bateau, et la vanne baissée refoule devant elle les matières. Au contact d'une lampe, le feu s'alluma instantanément le long du canal sur une longueur de cent mètres.

Les ouvriers réfugiés sur le bateau eurent la présence d'esprit de lever la vanne ; le torrent enflammé passa à leurs côtés et disparut, entraînant par le violent courant. Mais que fit-il arrivé à l'incendie les avait surpris dans une voie étroite ? Combien fussent sortis vivants ?

On attend un décret Il est interdit de jeter à l'égout des matières inflammables. Mais si les garages, appartenant à la catégorie des établissements classés sont atteints par la réglementation et contraints, par conséquent, à quelque précaution, il n'en est pas de même des garages non classés, des établissements particuliers. C'est à ce point que la réglementation ; ils ne se privent pas d'envoyer à l'égout les résidus inflammables de leurs réservoirs d'essence ; la Compagnie des Omnibus observerait sur certains points le même sang-froid. Le résultat de cette « liberté » laissée aux particuliers est que chaque jour des travailleurs exposés déjà de cent manières aux accidents et aux maladies graves, courent le risque d'être brûlés vifs. Il faut, paraît-il, un décret du ministre des travaux publics pour imposer aux établissements particuliers — de plus en plus nombreux — l'adoption des indispensables mesures de sécurité. Pour que la formalité du décret soit enfin remplie, faut-il attendre que des égoutiers aient trouvé la mort dans un incendie souterrain ?

L. M. BONNEFF.

DÉCADENCE

Le président de la Chambre de commerce de Paris, dans un grand journal du matin, analyse les difficultés économiques et sociales qui entravent l'économie de la production française : insuffisance de la population, et par conséquent de la consommation, défaut d'initiative, complaisance pour les emplois de l'argent qui n'exigent aucun effort personnel, mauvaise organisation du système bancaire qui ne soutient pas l'activité du pays. Mais tout cela, visiblement, n'est que le prétexte de l'article. Son vrai but, son objet essentiel et peut-être unique, est de combattre toute réforme fiscale. C'est, paraît-il, la menace de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur le capital pratiqués depuis longtemps dans les pays les plus puissamment industriels, qui paralyse en France le progrès économique.

Voilà où en est la bourgeoisie parisienne, et son représentant le plus autorisé ne craint pas de conclure que le seul moyen de combler le déficit, c'est d'accroître tous les impôts actuels, les impôts de consommation, la patente, l'impôt foncier sur les maisons et sur la terre. Que messieurs les grands bourgeois de Paris aient donc le courage de proposer au peuple de France, par un programme de parti très net, ces solutions merveilleuses.

Mais je me disais, en lisant ces lignes : Comment se fait-il donc que la bourgeoisie française ferme délibérément les yeux sur le véritable problème ? Comment ne reconnaît-elle pas que la civilisation industrielle est menacée partout en Europe par les progrès d'un militarisme dévorant ? Ce n'est pas seulement le prolétariat qui souffre de ce développement monstrueux ; ce ne sont pas seulement les œuvres de solidarité sociale qui sont compromises, ce sont les classes moyennes qui sont surchargées ; c'est l'essor du capitalisme productif et fécond qui est contrarié et appesanti.

Il fut un temps, sous la Restauration, sous Louis-Philippe, où l'élite de la bourgeoisie industrielle, pénétrée de l'esprit de saint simonisme, avait la fierté de son rôle et le souci de développer la civilisation européenne. Quelle décadence aujourd'hui ! Quel rabougrissement ! Les représentants les plus qualifiés de la bourgeoisie industrielle et marchande de Paris, soit qu'ils aient peur d'être dénoncés par les démagogues du nationalisme, soit que, incapables de comprendre et de régler la nécessaire évolution sociale ils veuillent s'abriter sous la force accablante des armées de métier, ne savent même plus regarder la réalité en face.

JEAN JAURÈS.

La Ligue pour le droit des Femmes EST ENTRÉE EN CAMPAGNE

Neuf femmes ont été inscrites sur les listes électorales parisiennes

La Ligue française pour le droit des femmes a décidé de profiter des élections législatives pour manifester dans les vingt arrondissements de Paris. Elle a déjà passé aux actes dans trois arrondissements et obtenu des résultats. Des adhérentes de la Ligue se sont présentées aux mairies des 1er, 17e et 19e arrondissements pour demander d'être inscrites sur les listes électorales.

Au 1er arrondissement, le maire a inscrit lui-même une postulante de la meilleure grâce du monde. C'est un galant homme. Il y a eu deux inscriptions au 17e, six au 19e. Et même les électeurs venus pour le même motif ont plaidé la cause de la Ligue.

La Ligue ne se tient pas pour battue sur aucun point. Elle fait par ministère d'huissier sommer les maires récalcitrants d'avoir à inscrire celles qui le demandent. La campagne de propagande de la Ligue en est là. Elle commence bien.

DANS L'ARMÉE

Les épidémies sévissent

ON COMPTE 300 MALADES A TOURS 200 AU MANS — IL Y A DES MORTS

Tours, 4 février. — (Par téléphone, de notre correspondant particulier). — L'état sanitaire des troupes de la garnison de Tours est particulièrement inquiétant.

Ce matin, un journal local annonçait que depuis un mois, quatre décès s'étaient produits au 68e régiment d'infanterie, dus à la fièvre typhoïde. Or, à l'heure même où paraissait cette information, on pouvait voir se diriger vers la gare un nouveau convoi funéraire : celui d'un jeune soldat du 32e d'infanterie.

Une rapide enquête faite aujourd'hui m'a permis d'apprendre que l'épidémie qui commence à gagner la population tournaise est parfaitement justifiée. Si je ne puis donner d'une manière certaine le nombre exact des décès qui ont eu lieu au cours de ces dernières semaines, je puis dire qu'il est certainement élevé.

L'autorité militaire cherche à cacher la vérité. En dehors des nombreux cas de typhoïde, de méningite cérébro-spinale et de rougeole qui se sont produits dans la garnison, il y a dans les deux régiments d'infanterie, notamment, un nombre considérable de malades.

Au 68e on en compte actuellement près de 300. Au 32e, dans un seul bataillon, et dans la seule journée d'avant-hier, 93 hommes ont été reconnus à la visite. Tous les lits de l'hôpital militaire sont occupés et dans les régiments, les infirmeries, les salles de convalescents étant trop petites pour un si grand nombre d'occupants, on a dû transformer un certain nombre de chambrées en salles de malades.

Je dois aussi signaler un fait important. Les soldats atteints de typhoïde ont été transportés dans une caserne nouvellement construite et destinée à une batterie d'artillerie. Or, les plâtres de cette construction sont encore humides et je sais qu'il y a peu de temps encore, elle était considérée comme insalubre.

La situation est donc grave. Il n'est pas téméraire de dire qu'elle est due, d'une part, à l'incorporation de recrues de constitution trop faible et d'autre part, au fait, qu'à la suite de la nouvelle loi militaire, on a entassé trois classes dans des locaux déjà insuffisants pour deux. — M. C.

200 MALADES : 2 DÉCÈS AU MANS

Le Mans, 4 février. — Une épidémie de fièvre scarlatine sévit en ce moment dans la garnison du Mans.

Le 117e régiment d'infanterie est particulièrement éprouvé. Deux cents soldats sont soignés à l'hôpital militaire, où des baraquements ont dû être construits d'urgence. Deux soldats de la dernière classe ont succombé. Il y a de nombreux cas graves.

A SAINT-NAZAIRE

Une épidémie semblable vient d'éclater à la caserne du 64e de ligne, à Saint-Nazaire.

Durant les froids sibériens que nous avons subis dernièrement, il n'était alloué que trente-six kilos de charbon par compagnie, soit trois kilos par chambre. Les résultats ne se sont pas fait attendre.

UN CRIME

La disparition de M. Cadiou

ON RETROUVE ENTERRÉ DANS L'USINE LE CORPS DU DIRECTEUR DISPARU

On n'a pas oublié en quelles circonstances mystérieuses M. Cadiou, directeur de l'usine de nitro-cellulose du Grand-Palais, près de Brest, avait disparu, il y a environ un mois.

Cette époque on envisageait diverses hypothèses : la fugue, le suicide ou même l'assassinat. La famille, tout dernièrement, faisait connaître qu'elle accorderait une prime de 2.500 francs à la personne qui fournirait une indication permettant de retrouver le disparu mort ou vivant.

Des bruits de toute sorte coururent sur la disparition de l'administrateur de Grand-Palais.

Or, il semble bien, après la découverte que l'on vient de faire à Brest, que M. Cadiou a dû être victime d'un assassinat.

Voici, en effet, la dépêche parvenue dans l'après-midi d'hier et relatant cette nouvelle, qui a provoqué une profonde émotion :

Brest, 4 février. — Le cadavre de M. Cadiou avait été retrouvé enfoui dans la terre, dans l'une des douves de l'usine de Grand-Palais. Le corps serait en état de complète putréfaction.

Le Parquet s'est rendu sur les lieux pour procéder aux constatations.

La sonnambule avait tout indiqué !

Brest, 4 février. — Mme Cadiou, qui habite Paris, avait reçu d'une sonnambule de Lille des détails tellement précis sur la mort de son mari, qu'elle en avait immédiatement avisé son beau-frère, M. Cadiou, teneur à Brest. Ce dernier se rendit, ce matin, à Landerneau et, si étrange que le fait puisse paraître, en s'aidant des indications fournies par la sonnambule, découvrit, à dix heures du matin, le cadavre de son frère enfoui sous cinq centimètres de terre, à trois cents mètres de l'usine.

Le Parquet de Brest, aussitôt prévenu, s'est rendu sur les lieux à deux heures. Le cadavre de Cadiou portait deux blessures mortelles, l'une à la tête et l'autre au cou, qui étaient presque totalement sectionnées. Le docteur Rousseau, de Brest, a procédé à l'autopsie.

Il est d'ores et déjà établi que Cadiou a été attiré dans un guet-apens. Le procureur de la République a interrogé de nombreux témoins, mais jusqu'à présent, aucune arrestation n'a été opérée, bien que des soupçons très graves pèsent sur une ou deux personnes.

LES VICTIMES DE L'AVIATION

Chute mortelle d'un aviateur allemand

Munich, 4 février. — Un sous-officier aviateur est tombé d'une hauteur de deux cents mètres et s'est tué.

LA GUERRE

Compagnies de transports maritimes

LES ROULIERS DE LA MER ONT ROMPU LEUR ENTENTE

LE "GENERAL POOL" A VÉCU

Un événement considérable vient de se produire dans le monde économique. En notre pays, où les faits directs seuls importent, il est passé complètement inaperçu.

Cet événement, c'est la dénonciation de l'entente qui liait depuis plusieurs années entre elles les sociétés de navigation d'Europe et d'Amérique pour le trafic entre les deux continents.

Quelques compagnies européennes avaient, dès 1892, jeté les bases d'un accord. La Hamburg-America, de Hambourg, et la Nord-Deutscher Lloyd, de Brême, la Red Star de Belgique et la Holland-America, auxquelles s'étaient bientôt jointes la Compagnie Générale Transatlantique française, avaient alors signé le « Pool Continental » pour régler entre elles les effets d'une concurrence désastreuse.

Les compagnies anglaises et américaines demeurèrent longtemps à l'écart. En 1902, la création du « Trust de l'Océan », par Pierpont Morgan, créait entre elles-mêmes des divisions terribles. En face des cinq compagnies fusionnées par le roi de l'acier : la White-Star, la Leyland, l'Atlantic Transport Line anglaises ; la Dominion et l'American Line, américaines, de puissantes sociétés comme la Royal Mail ou la Cunard restèrent indépendantes et l'anarchie capitaliste sévissait intensément.

Février 1908 vit la fin de cette guerre économique. Le « General Pool » termina la lutte entre tous les rivaux. C'est lui qui vient de disparaître, après avoir duré six ans.

Les ambitions de la Hamburg-America

Le « Pool » réglementait trois questions importantes : En premier lieu, le transport des marchandises exportées d'Europe, les frets de retour étant laissés à l'écart en raison de la concurrence des tramps, les navires « vagabonds » ; En second lieu, le transport des passagers de cabines ; En troisième lieu, le transport des émigrants. C'est surtout sur ce point que l'entente était stricte. Les compagnies étaient tenues de se communiquer chaque mois le chiffre de leurs passagers d'entrepont et les bénéfices réalisés sur ce chapitre formaient un fonds commun que les affiliés se partageaient en fin d'exercice, suivant des quotités fixes d'après le tonnage de leurs flottes respectives.

C'est à propos des émigrants qu'est née la mésaventure. La Hamburg-America, qui, sous l'active direction de M. Balin, un des amis intimes de Guillaume II, a beaucoup accru sa flotte, et qui vient de lancer récemment encore un navire gigantesque, l'Imperator, a vainement réclamé l'augmentation de sa quote-part au détriment du Nord-Deutscher Lloyd.

Noblement point satisfaite, elle a réduit de 200 à 150 mark les prix de passage d'entrepont à destination de New-York. Les Compagnies anglaises ont ri.

AU PÉROU

Une révolution militaire

DES OFFICIERS SE SONT EMPARÉS DU POUVOIR — LE PREMIER MINISTRE EST TUÉ

New-York, 4 février. — Une dépêche de Lima annonce qu'une révolution militaire a éclaté dans cette capitale : le président de la République, M. Guillermo E. Billinghurst, est tombé aux ordres du colonel Benavides, lequel a attaqué le palais.

Le général Varela, premier ministre, a été tué au cours du combat qui a suivi. M. Auguste Durand, ancien chef du parti révolutionnaire, qui est actuellement en possession du palais, formera le nouveau gouvernement. (Havas.)

M. Guillermo E. Billinghurst avait été élu en 1912. Il devait rester au pouvoir jusqu'en 1916. Le Pérou, qui était jadis la plus importante des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, quoique constitué en République, a été toujours gouverné par une clique de militaires professionnels et par le clergé. Un changement de gouvernement ne signifie pas dans ce pays un changement de régime, mais simplement la prépondérance de la clique militaire sur celle qui l'est le moins.

LE BIPLAN ALLEMAND A LUNÉVILLE

Les deux officiers aviateurs sont repartis hier

Contrairement à ce qu'avait annoncé un télégramme de Nancy, les deux officiers allemands qui avaient atterri aux environs de Lunéville n'étaient pas repartis le jour même pour regagner la frontière.

L'autorité militaire à la disposition de laquelle ils étaient restés consignés, au château de Lunéville, désirait les soustraire à la curiosité de la population. Les deux officiers ont donc passé la nuit de mardi à la matinée de mercredi à la brigade des dragons.

L'enquête faite sur les instructions du ministre de la guerre n'ayant rien révélé d'anormal dans la conduite des officiers aviateurs allemands, l'autorisation de repartir leur a été accordée.

M. René Renoult, ministre de l'intérieur, a donné des instructions en ce sens au sous-préfet de Lunéville.

Le départ des deux aviateurs

Lunéville, 4 février. — Les officiers allemands ont quitté Lunéville dans une automobile appartenant à un officier de dragons, qui conduisait lui-même les deux aviateurs, qui étaient en tenue, ont été conduits à la gare-frontière d'Attricourt.

Aucun incident ne s'est produit. L'appareil sera dirigé par chemin de fer sur Strasbourg.

LE MONUMENT SCOTT AU LAUTARET



Photographie de Scott prise du Lautaret, en 1908, à l'endroit même où s'éleva aujourd'hui le monument.

Plusieurs Français ayant pris part à diverses expéditions antarctiques, et à la tête desquels se trouve le docteur Charcot, sont partis hier matin de Grenoble, se dirigeant vers le Lautaret, où ils vont inaugurer un monument élevé à la mémoire du commandant Scott.

Au cours d'une cérémonie toute récente à la Sorbonne, le commandant Evans, retraçant l'histoire de la découverte du Pôle sud par le commandant Scott, et la mort de celui-ci sur la route du retour, eut l'occasion de rappeler les essais que son chef était venu faire en 1908 dans les Alpes dauphinoises. Il s'agissait d'essayer des traîneaux automobiles sur les neiges du col.

Ces essais se prolongèrent et donnèrent des résultats satisfaisants qui décidèrent le commandant Scott à emmener quelques types de ces traîneaux au Pôle. Au cours de ces essais, l'explorateur, déjà célèbre, conquit d'emblée par sa simplicité et son caractère tous ceux, officiers, soldats et civils, qui lui prêtèrent leur concours.

Le docteur CHARCOT

Quand fut connue la mort du vaillant chef de l'expédition antarctique anglaise, le docteur Charcot ayant émis l'idée d'élever un monument au lieu même où était venu travailler celui qui se préparait à conquérir le pôle, recut immédiatement de multiples adhésions. Un professeur de botanique de l'Université de Grenoble prêta son concours et en peu de temps la somme nécessaire fut réunie et le monument fut élevé.

C'est ce monument qui a été inauguré hier.